

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016

OBJET : Prononciation de la caducité du solde de plusieurs subventions et désaffectations des diverses opérations

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de prononcer la caducité du solde pour un montant total de 328 626.84€, des diverses subventions attribuées à des organismes de recherche ou d'enseignement supérieur dont les projets n'ont pas été réalisés dans leur totalité, ou ont été annulés comme indiqué dans le rapport,
- d'approuver les montants des désaffectations ou la modification des affectations comme indiqué dans le rapport.

à l'Unanimité

ADOpte

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée